



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 mars 2000

Original: français

**Assemblée générale  
Cinquante-quatrième session  
Point 53 de l'ordre du jour  
Rapport du Tribunal pénal international chargé  
de juger les personnes accusées de violations graves  
du droit international humanitaire commises  
sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 24 mars 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence du Conseil de l'Union européenne sur l'extradition de Mladen Naletilic (Tuta) vers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, publiée au nom de l'Union européenne, le 21 mars 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 53 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Portugal auprès  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) António Monteiro)



## Annexe

[Original : anglais et français]

**Déclaration de la présidence du Conseil de l'Union européenne  
sur l'extradition de Mladen Naletilic (Tuta) vers le Tribunal pénal  
international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye,  
publiée au nom de l'Union européenne le 21 mars 2000**

L'Union européenne prend acte de la décision du Gouvernement croate d'extrader vers La Haye Mladen Naletilic (Tuta), accusé d'avoir commis des crimes contre l'humanité dans le sud de la Bosnie, afin qu'il soit jugé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

L'Union européenne salue ce geste du Gouvernement croate, qui est conforme à l'engagement pris par la nouvelle équipe dirigeante croate d'accomplir des progrès significatifs dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans la déclaration du Conseil du 24 janvier et lors de contacts qu'elle a eus récemment à haut niveau, l'Union européenne a souligné que la Croatie ne pourra se rapprocher des structures européennes que si elle respecte ses engagements internationaux, notamment en coopérant sans réserve avec le Tribunal, et procède à de véritables réformes dans les domaines politique et économique.